

**M A I R I E**  
**DE**  
**SAINT-GILDAS-DE-RHUYS**  
**MORBIHAN**

Code Postal : 56730  
Téléphone 02 97 45 23 15  
Télécopie 02 97 45 39 16

**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 22 MARS 2018**

L'An deux mil dix-huit, le vingt-deux mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS s'est assemblé en mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Alain Layec, Maire, en session ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 14 mars.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

**Présents** : A. Layec, J. Teurnier-Leclerc, Y. Rollin, M. Abela, A. Ouvrard, F. Pinel,  
B. Briolet, C. Colombier, P. Hervé, A. Le Roch, F. Massot, S. Ménard,  
E. Messant-Le Derff, R. Simon, M. Audra, G. Cadoret, B. Maillard,  
V. Le Gallic

**Absente excusée** : D. Diénis (Procuration à B. Maillard)

**Secrétaire de séance** : A. Le Roch

**1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2018**

Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil ont des observations à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 22 février 2018.

Betty Maillard demande à ce que la remarque formulée par Dominique Diénis concernant le bordereau n° 7 « Aménagement du carrefour sur la RD 198 » soit modifiée en ce sens « qu'elle déplore le coût élevé des études » au lieu du « coût élevé du projet ».

Indépendamment de cette remarque, le procès-verbal est adopté par le Conseil municipal.

**2- DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL DEPUIS LE 22 FÉVRIER 2018**

- Signature le 5 mars 2018 des conventions avec Morbihan Energies définissant les montants prévisionnels des opérations d'effacement des réseaux aériens chemin des Gabelous (tranches 1 et 2) et en entrée de bourg route de Sarzeau ;

- Signature le 13 février 2018 d'une convention avec la CAF du Morbihan pour le renouvellement du contrat d'objectifs et de financement de la prestation de service à la Maison de l'Enfance jusqu'au 31 décembre 2021.

### **3- APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES 2017**

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'approbation des comptes administratifs du budget principal de la commune et des budgets annexes (camping, port, aménagement centre-bourg, Maison de l'Enfance, lotissement communal), retraçant les réalisations budgétaires de l'exercice 2017.

Les comptes administratifs, qui ont fait l'objet d'une présentation détaillée par chapitre et par article en Commission des Finances le 2 mars 2018 et en réunion de conseil informelle le 15 mars 2018, sont rappelés dans les projets de budget 2018.

L'examen du compte administratif fait ressortir un niveau de dépenses de fonctionnement contenu par rapport aux prévisions budgétaires. Aucune décision modificative significative n'a dû être établie, ce qui confirme la bonne adéquation entre les dépenses prévisionnelles et les réalisations.

Le Conseil municipal est invité à approuver l'ensemble des comptes administratifs qui lui est présenté par Jocelyne Teurnier-Leclerc, Adjointe aux Finances :

- Budget annexe Port : 19 voix Pour
- Budget annexe Camping : 19 voix Pour
- Budget annexe Aménagement centre-bourg : 18 voix Pour et 1 Abstention (V. Le Gallic)
- Budget annexe Maison de l'Enfance : 19 voix Pour
- Budget annexe Lotissement communal : 19 voix Pour
- Budget annexe Commune : 19 voix Pour

### **4- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017**

Parallèlement, le Conseil municipal est amené à approuver le compte de gestion 2017 dressé par le Comptable du Trésor et pour lequel les écritures sont conformes à celles du compte administratif.

- Budget annexe Port : 19 voix Pour
- Budget annexe Camping : 19 voix Pour
- Budget annexe Aménagement centre-bourg : 18 voix Pour et 1 Abstention (V. Le Gallic)
- Budget annexe Maison de l'Enfance : 19 voix Pour
- Budget annexe Lotissement communal : 19 voix Pour
- Budget annexe Commune : 19 voix Pour

### **5- AFFECTATION DES RÉSULTATS COMPTABLES ET BUDGÉTAIRES 2017**

Considérant les instructions comptables M14 et M4 prévoyant que l'affectation concerne le résultat cumulé de la section de fonctionnement, c'est-à-dire le résultat comptable de l'exercice (solde de la section de fonctionnement), majoré (ou diminué) de l'excédent antérieur reporté, ou du déficit antérieur reporté, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement, pour chaque budget, de la manière suivante :

**Commune**  
**Résultat de l'exercice 2017 et affectation**

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses exercice 2017	1 175 099,94 €	Dépenses exercice 2017	1 778 566,39 €
Recettes exercice 2017	1 494 686,59 €	Recettes exercice 2017	3 152 526,44 €
Solde exercice 2017	319 586,65 €	Solde exercice 2017	1 373 958,05 €
Excédent antérieur reporté	6 671,40 €	Excédent antérieur reporté	0,00 €
Total excédent cumulé	326 258,05 €	Total excédent cumulé	1 373 958,05 €
Reste à réaliser en fin d'exercice		Affectation du résultat	
Dépenses	556 867,94 €	Viré Section Fonctionnement	0,00 €
Recettes	0,00 €	Viré Section Investissement	1 373 958,05 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>230 609,89 €</b>		

**Camping municipal**  
**Résultat de l'exercice 2017 et affectation**

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses exercice 2017	114 565,39 €	Dépenses exercice 2017	98 991,71 €
Recettes exercice 2017	73 980,51 €	Recettes exercice 2017	190 129,99 €
Solde exercice 2017	- 40 584,88 €	Solde exercice 2017	91 138,28 €
Excédent antérieur reporté	41 458,19 €	Excédent antérieur reporté	0,00 €
Total excédent cumulé	873,28 €	Total excédent cumulé	91 138,28 €
Reste à réaliser en fin d'exercice		Affectation du résultat	
Dépenses	19 209,34 €	Viré Section Fonctionnement	0,00 €
Recettes	0,00 €	Viré Section Investissement	91 138,28 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>18 336,06 €</b>		

**Port aux Moines**  
**Résultat de l'exercice 2017 et affectation**

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses exercice 2017	21 436,67 €	Dépenses exercice 2017	23 862,65 €
Recettes exercice 2017	36 391,09 €	Recettes exercice 2017	45 597,50 €
Solde exercice 2017	14 954,42 €	Solde exercice 2017	21 734,85 €
Excédent antérieur reporté	71 493,61 €	Excédent antérieur reporté	0,00 €
Total excédent cumulé	86 448,03 €	Total excédent cumulé	21 734,85 €
Reste à réaliser en fin d'exercice		Affectation du résultat	
Dépenses	93 940,45 €	Viré Section Fonctionnement	0,00 €
Recettes	0,00 €	Viré Section Investissement	21 734,85 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>7 492,42 €</b>		

**Aménagement centre-bourg**  
**Résultat de l'exercice 2017 et affectation**

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses exercice 2017	545 250,71 €	Dépenses exercice 2017	545 250,71 €
Recettes exercice 2017	544 306,34 €	Recettes exercice 2017	545 250,71 €
Solde exercice 2017	- 944,37 €	Solde exercice 2017	0,00 €
Résultat d'investissement reporté	944,37 €	Excédents de fonctionnement reportés	2 870,65 €
Solde excédent cumulé	0 €	Solde excédent cumulé	2 870,65 €
		Affectation du résultat	
		Viré Section Fonctionnement	2 870,65 €
		Viré Section Investissement	0,00 €

**Maison de l'Enfance**  
**Résultat de l'exercice 2017 et affectation**

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses exercice 2017	255 517,90 €	Dépenses exercice 2017	330 222,01 €
Recettes exercice 2017	43 557,75 €	Recettes exercice 2017	340 504,83 €
Solde exercice 2017	- 211 960,15 €	Solde exercice 2017	10 282,82 €
Excédent antérieur reporté	282 478,87 €	Excédent antérieur reporté	0,00 €
Solde excédent cumulé	70 518,72 €	Total excédent cumulé	10 282,82 €
Reste à réaliser en fin d'exercice		Affectation du résultat	
Dépenses	3 600,00 €	Viré Section Fonctionnement	10 282,82 €
Recettes	0,00 €	Viré Section Investissement	0,00 €
<b>Excédent financement</b>	<b>66 918,72 €</b>		

**Lotissement communal**  
**Résultat de l'exercice 2017 et affectation**

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses exercice 2017	4 580,00 €	Dépenses exercice 2017	4 580,00 €
Recettes exercice 2017	4 580,00 €	Recettes exercice 2017	4 580,00 €
Solde exercice 2017	0 €	Solde exercice 2017	0 €
Résultat d'investissement reporté	/	Excédents de fonctionnement reportés	/
Solde excédent cumulé	0 €	Solde excédent cumulé	0 €
		Affectation du résultat	
		Viré Section Fonctionnement	0 €
		Viré Section Investissement	0 €

Ces propositions d'affectation de résultats ont été présentées en Commission des finances le 2 mars 2018 et en réunion de conseil informelle le 15 mars 2018 pour l'ensemble des budgets de la commune.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de procéder à l'affectation des résultats telle qu'elle lui a été présentée ci-dessus pour l'ensemble des budgets.

## 6- VOTE DES SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS

Le tableau synthétique suivant retrace les demandes de subventions présentées par les différentes associations au titre de l'exercice 2018 et les propositions de subventions formulées par les commissions Vie associative et Finances, ainsi que le bureau municipal.

ASSOCIATION	Subvention 2017	Subvention 2018 demandée	Subvention 2018 proposée
ACCA (Société de chasse)	800 €	1 000 €	800 €
ADMR	2 000 €	2 500 €	2 000 €
Association des Usagers de Port aux Moines (AUPM)	500 €	500 €	300 €
Cercle amical	800 €	900 €	800 €
La souris de Rhuy	500 €	500 €	500 €
Le Rond de Saint-Gildas	600 €	200 €	200 €
Les Amis de l'Abbatiale	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Les Amis d'Yvon Mauffret	1 500 €	1 000 €	1 000 €
Les Ateliers créatifs	600 €	600 €	600 €
Les Filets Verts	900 €	900 €	500 €
Les Z'ArTmateurs	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Meninos do Agreste-Rio	0 €	800 €	300 €
Saint Gildas Loisirs et Sports	500 €	500 €	400 €
Tennis Club de Saint-Gildas	500 €	1 000 €	800 €
Viens danser à Saint Gildas	400 €	400 €	400 €
Amicale du personnel communal	400 €	600 €	600 €
<i>Sous-total</i>	<i>15 000 €</i>	<i>16 400 €</i>	<i>14 200 €</i>
CMA Morbihan (3 apprentis en 2018 x 50 €)	100 €	150 €	150 €
CFA Bâtiment (1 apprenti en 2018 x 50 €)	150 €	50 €	50 €
<i>Sous-total</i>	<i>250 €</i>	<i>200 €</i>	<i>200 €</i>
Association Fédérée des donneurs de sang bénévoles	150 €	150 €	150 €
Association des familles des malades de Kerblay	60 €	70 €	60 €
Association Subaquatique de Rhuy	400 €	200 €	200 €
Foyer Louis Hellec / Bagad de Rhuy	200 €	500 €	200 €
Bicyrhuy	400 €	400 €	400 €
Cercle généalogique de Rhuy	100 €	200 €	100 €
Club Amical Philatélique de Rhuy	200 €	200 €	200 €
Club Astronomie de Rhuy	200 €	200 €	200 €
Club Esperanto de Rhuy	30 €	30 €	30 €
Association sportive des Golfeurs de Rhuy	600 €	800 €	600 €
Brezhoneg e Rewis	50 €	300 €	
La Maison Forte et le Patrimoine de Rhuy	300 €	300 €	300 €
Les Bourlingueurs	200 €	200 €	200 €
Les Poly'sons de Rhuy	500 €	500 €	500 €
Les Vieilles Voiles de Rhuy	300 €	400 €	300 €
Sarzeau Football Club	0 €	880 €	880 €
Tennis Club de Sarzeau	1 280 €	1 500 €	1 360 €
Vélo Sport de Rhuy	1 300 €	2 400 €	2 400 €
Rhuy Secourisme	0 €	4 000 €	500 €
<i>Sous-total</i>	<i>6 270 €</i>	<i>13 230 €</i>	<i>8 580 €</i>

ASSOCIATION	Subvention 2017	Subvention 2018 demandée	Subvention 2018 proposée
FNACA	350 €	350 €	350 €
Œuvre Pupilles des Pompiers	400 €	400 €	400 €
Les Otaries de Rhuys	800 €	1 000 €	1 000 €
SNSM	600 €	600 €	600 €
<i>Sous-total</i>	<i>2 150 €</i>	<i>2 350 €</i>	<i>2 350 €</i>
Club Photo d'Arzon	0 €	200 €	0 €
<i>Sous-total</i>	<i>0 €</i>	<i>200 €</i>	<i>0 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>23 670 €</b>	<b>32 380 €</b>	<b>25 330 €</b>

Le Conseil municipal est invité à voter l'attribution des subventions telle qu'elle est présentée ci-dessus.

*Annie Le Roch demande pourquoi le projet de subvention pour l'amicale du personnel de la mairie est passé à 600 € alors que la somme votée en 2017 était de 400 €.*

*Frédéric Pinel répond que de nouvelles actions sont programmées par l'amicale en 2018.*

*Betty Maillard s'étonne que la nouvelle association Rhuys Secourisme sollicite une subvention de 4 000 € pour proposer des formations payantes.*

*Sophie Ménard demande pourquoi cette association ne propose pas ses services à l'occasion d'événements et de manifestations organisés localement.*

*Frédéric Pinel précise que Rhuys Secourisme a vocation à constituer un centre de formation opérationnel aux premiers secours.*

*Monsieur le Maire rappelle que la participation de la commune aux associations s'exprime également par la mise à disposition des salles communales, ce qui doit s'ajouter au versement des subventions accordées.*

A l'unanimité, le Conseil municipal vote les subventions aux associations telles qu'elles lui ont été présentées.

#### **7- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES POUR L'EXERCICE 2018**

Le projet de budget primitif, tel qu'il est présenté, est déterminé à partir du maintien des taux d'imposition votés en 2017 pour :

- la taxe d'habitation : 9 %
- la taxe foncière sur les propriétés bâties : 14,02 %
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,87 %

Le produit fiscal attendu permet de conserver des marges de manœuvre et des capacités de financement afin de maintenir un niveau de dépenses d'investissement soutenu s'élevant à près de 3,3 millions d'euros aux chapitres 21, 23 et 27 tous budgets confondus 2018 (travaux de construction, voirie et réseaux, environnement, acquisition de terrains et de matériels), et de compenser la réduction des dotations de l'Etat (dotation globale de fonctionnement) et l'accroissement des charges incombant à la commune.

Dans l'attente de la notification officielle par les services fiscaux des bases d'imposition prévisionnelles 2018, le produit fiscal attendu se décompose de la façon suivante :

## TAUX D'IMPOSITION 2017

	Bases d'imposition 2012	Bases d'imposition 2013	Bases d'imposition 2014	Bases d'imposition 2015	Bases d'imposition 2016	Bases d'imposition 2017	Taux 2017	Produit fiscal 2018 à taux constants
Taxe d'habitation	10 452 384 €	10 921 475 €	11 132 557 €	11 342 000 €	11 342 000 €	12 024 000 €	9,00 %	1 082 160 €
Taxe foncière Propriétés bâties	5 887 630 €	6 148 472 €	6 282 714 €	6 384 000 €	6 500 000 €	6 774 000 €	14,02 %	949 714 €
Taxe foncière Propriétés non bâties	84 859 €	80 975 €	84 244 €	89 300 €	87 700 €	86 100 €	49,87 %	42 938 €
<b>TOTAL</b>								<b>2 074 812 €</b>

	2015	2016	2017	
Allocations compensatrices	TH	12 671 €	8 911 €	11 000 €
	TB	1 808 €	1 180 €	
	TNB	2 724 €	2 472 €	2 500 €
	CFE	324 €	274 €	100 €

A titre de rappel et de comparaison, les taux moyens communaux d'imposition ainsi que les taux plafonds, communiqués par la direction générale des finances publiques en 2017, sont présentés ci-après :

ÉLÉMENTS D'INFORMATION	Taux moyens communaux de 2016 au niveau		Taux 2016 des EPCI	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2017
	national	départemental		
	Taux plafonds 2017			
Taxe d'habitation	24,19 %	23,19 %	8,61000	51,87 %
Taxe foncière (bâti)	20,52 %	22,72 %	/	56,80 %
Taxe foncière (non bâti)	49,15 %	49,44 %	1,91000	121,69 %
		123,60 %		

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de voter le maintien des taux d'imposition de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 9 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14,02 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,87 %

**8- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES : PORT, CAMPING, AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG, MAISON DE L'ENFANCE, LOTISSEMENT COMMUNAL**

La Commission des Finances du 2 mars 2018 a examiné le projet de budget 2018 avant qu'il soit présenté à l'ensemble des membres du Conseil municipal en réunion informelle le 15 mars 2018.

Il est soumis au vote du Conseil municipal. Le total par section s'équilibre en dépenses et en recettes (à l'exception du budget Maison de l'Enfance dont la section d'investissement présente un sur-excédent) de la façon suivante, toutes opérations confondues (opérations réelles et opérations d'ordre) et en prenant en compte les reports de crédits d'investissements de l'exercice 2017 :

	Commune	Camping	Port	Aménagement centre-bourg	Lotissement communal	Maison de l'Enfance	
Section Fonct.	2 801 055,00 €	168 000,00 €	44 000,00 €	810 250,71 €	274 580,00 €	354 200,00 €	
Section Invest.	3 158 952,94 €	117 261,56 €	123 732,88 €	807 380,06 €	274 580,00 €	Dépenses	66 600,00 €
						Recettes	73 518,72 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 960 007,94 €</b>	<b>285 261,56 €</b>	<b>167 732,88 €</b>	<b>1 617 630,77 €</b>	<b>549 160,00 €</b>	/	

Le compte administratif 2017 et le budget prévisionnel 2018 des budgets Commune et annexes sont rappelés dans les tableaux ci-après, suivant une présentation par chapitre, récapitulant les documents budgétaires remis en Commission des Finances le 2 mars 2018 et en réunion informelle le 15 mars 2018.

## Budget Commune

### Section de fonctionnement

Dépenses	Chap.	Intitulé	Exercice 2017		Exercice 2018
			Budget	CA 2017	Budget primitif
	011	Charges à caractère général	619 800,28 €	541 374,12 €	591 200,00 €
	012	Charges de personnel	724 600,00 €	709 007,38 €	790 900,00 €
	014	Atténuations de produits	57 000,00 €	6 299,00 €	7 000,00 €
	022	Dépenses imprévues	31 278,00 €	0,00 €	120 000,00 €
	023	Virement Sect. Invest.	905 702,06 €		640 686,90 €
	042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	133 724,66 €	133 724,66 €	9 549,94 €
	65	Autres charges de gestion courante	409 100,00 €	359 621,39 €	611 168,16 €
	66	Charges financières	29 050,00 €	28 539,84 €	27 550,00 €
	67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>2 913 255,00 €</b>	<b>1 778 566,39 €</b>	<b>2 801 055,00 €</b>
<b>Recettes</b>	013	Atténuations de charges	18 000,00 €	27 385,24 €	26 000,00 €
	042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	2 955,00 €	2 955,00 €	2 955,00 €
	70	Produits des services et du domaine	27 200,00 €	33 970,50 €	29 600,00 €
	73	Impôts et taxes	2 439 000,00 €	2 655 620,74 €	2 338 500,00 €
	74	Dotations, subventions et participations	358 500,00 €	356 632,00 €	339 900,00 €
	75	Autres produits de gestion courante	67 000,00 €	73 109,22 €	63 000,00 €
	76	Produits financiers	0,00 €	4,97 €	
	77	Produits exceptionnels	600,00 €	2 846,77 €	1 100,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>2 913 255,00 €</b>	<b>3 152 524,44 €</b>	<b>2 801 055,00 €</b>

### Section d'investissement

Dépenses	Chap.	Intitulé	Exercice 2017		Exercice 2018		
			Budget	CA 2017	Budget primitif		Total 2018
					Report 2017	Crédits nouveaux	
	020	Dépenses imprévues	38 721,00 €	0 €		30 000,00 €	30 000,00 €
	040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	32 955,00 €	2 955,00 €		2 955,00 €	2 955,00 €
	041	Opérations patrimoniales	107 676,65 €	107 676,65 €		30 000,00 €	30 000,00 €
	16	Emprunts et dettes	42 000,00 €	40 700,00 €		42 000,00 €	42 000,00 €
	20	Immo. Incorporelles	11 000,00 €	1 157,18 €		11 000,00 €	11 000,00 €
	21	Immo. corporelles	446 000,00 €	139 311,84 €	230 862,00 €	423 000,00 €	653 862,00 €
	23	Immo. en cours	1 344 448,07 €	601 982,36 €	326 005,94 €	1 531 000,00 €	1 857 005,94 €
	27	Autres immo. financ.	550 184,98 €	281 316,91 €		532 130,00 €	532 130,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>2 572 985,70 €</b>	<b>1 175 099,94 €</b>	<b>556 867,94 €</b>	<b>2 602 085,00 €</b>	<b>3 158 952,94 €</b>
<b>Recettes</b>	001	Solde exécution sect Invest. reporté	6 671,40 €	6 671,40 €		326 258,05 €	326 258,05 €
	021	Virement sect Fonct.	905 702,06 €			640 686,90 €	640 686,90 €
	040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	163 724,66 €	133 724,66 €		9 549,94 €	9 549,94 €
	041	Opérations patrimoniales	107 676,65 €	107 676,65 €		30 000,00 €	30 000,00 €
	10	Dotations & fds divers	1 309 710,93 €	1 248 830,25 €		1 713 958,05 €	1 713 958,05 €
	13	Subv. invest.	79 000,00 €	4 255,03 €		48 000,00 €	48 000,00 €
	16	Emprunts et dettes	500,00 €	200,00 €		500,00 €	500,00 €
	21	Terrains nus	0 €	0 €		390 000 €	390 000 €
		<b>TOTAL</b>	<b>2 572 985,70 €</b>	<b>1 501 357,99 €</b>	<b>0 €</b>	<b>3 158 952,94 €</b>	<b>3 158 852,94 €</b>

Parmi les **dépenses prévisionnelles d'investissement** pour l'exercice 2018 dont le montant total s'élève à 3 158 952,94 €, le budget principal contient les principaux crédits suivants au chapitre 23 « Travaux de construction, voirie, réseaux, environnement » :

DETAIL OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (Chapitre 23)

	Budget 2017	Réalisé 2017	% Réalisation	RAR 2017	Crédits nouveaux proposés 2018	Total Budget 2018
<b>23-Immobilisations en cours</b>	<b>1 344 448,07 €</b>	<b>609 539,36 €</b>	<b>45,34%</b>	<b>326 005,94 €</b>	<b>1 531 000,00 €</b>	<b>1 857 005,94 €</b>
<b>2313- Constructions</b>	<b>236 800,00 €</b>	<b>45 250,10 €</b>	<b>19,11%</b>	<b>50 374,57 €</b>	<b>240 000,00 €</b>	<b>290 374,57 €</b>
00021- Aménagement Mairie	10 000,00 €	0,00 €	0,00%	10 000,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €
00041- Théâtre de verdure-Jardins	20 000,00 €	18 111,55 €	90,56%	1 888,45 €	0,00 €	1 888,45 €
00047- Mise en accessibilité ERP	29 800,00 €	7 725,58 €	25,92%		26 000,00 €	26 000,00 €
00048- Réhabilitation salle Kercaradec	12 000,00 €	0,00 €	0,00%		12 000,00 €	12 000,00 €
96030- Travaux Divers	10 000,00 €	0,00 €	0,00%		10 000,00 €	10 000,00 €
98002- Abbatale	60 000,00 €	19 412,97 €	32,35%	28 486,12 €	32 000,00 €	60 486,12 €
00028- Aménagement Port aux Moines	60 000,00 €	0,00 €	0,00%	10 000,00 €	70 000,00 €	80 000,00 €
00058- Installation agricole route des Goahieu					50 000,00 €	50 000,00 €
Non affecté	35 000,00 €	0,00 €	0,00%		30 000,00 €	30 000,00 €
<b>2315- Installations, matériel et outillage techniques</b>	<b>1 107 648,07 €</b>	<b>564 289,26 €</b>	<b>50,94%</b>	<b>275 631,37 €</b>	<b>1291000</b>	<b>1 566 631,37 €</b>
00017- Restauration des Dunes	47 828,00 €	11 240,32 €	23,50%		39 000,00 €	39 000,00 €
00022- Effacement des Réseaux	285 900,00 €	131 218,11 €	45,90%	154 681,89 €	245 000,00 €	399 681,89 €
00036- Extension éclairage public	40 000,00 €	29 553,48 €	73,88%		20 000,00 €	20 000,00 €
00042- Signalisation Verticale et Horiz	11 000,00 €	10 064,88 €	91,50%		15 000,00 €	15 000,00 €
00044- Extension du cimetière	10 000,00 €	0,00 €	0,00%	2 310,00 €		2 310,00 €
00045- PAVE	40 000,00 €	14 126,40 €	35,32%	1 625,00 €	50 000,00 €	51 625,00 €
00046- Réhabilitation de chemins	60 000,00 €	30 234,00 €	50,39%		30 000,00 €	30 000,00 €
00050- Aire d'Accueil Place Monseigneur	31 000,00 €	991,80 €	3,20%	30 008,20 €		30 008,20 €
00052- Sanitaires plages	10 000,00 €	24 066,26 €	240,66%		30 000,00 €	30 000,00 €
96030- Travaux divers	25 000,00 €	0,00 €	0,00%	6 200,00 €	20 000,00 €	26 200,00 €
96032- Aménagement Réseaux Eaux P	200 000,00 €	159 423,37 €	79,71%	9 500,00 €	140 000,00 €	149 500,00 €
98001- Programme de Voirie Annuel	185 920,07 €	108 350,12 €	58,28%	18 000,00 €	220 000,00 €	238 000,00 €
98002- Abbatale	0,00 €	1 939,20 €			0,00 €	0,00 €
00023- Aménagement Espaces Verts	30 000,00 €	0,00 €	0,00%		30 000,00 €	30 000,00 €
00054- Aménagement liaisons douces	25 000,00 €	0,00 €	0,00%	25 000,00 €	165 000,00 €	190 000,00 €
00055- Aménagement Van Goethem	6 000,00 €	0,00 €	0,00%		12 000,00 €	12 000,00 €
00056- Diagnostic raccordements réseaux	60 000,00 €	31 693,72 €	52,82%	28 306,28 €		28 306,28 €
00058- Installation agricole route des Goahieu					40 000,00 €	40 000,00 €
00057- Aménagement carrefour RD 198					175 000,00 €	175 000,00 €
Non affecté	40 000,00 €	13 326,80 €	33,32%		60 000,00 €	60 000,00 €

## Budget Camping

### Section de fonctionnement

Dépenses	Chap.	Intitulé	Exercice 2017		Exercice 2018
			Budget	CA 2017	Budget primitif
	011	Charges à caractère général	54 450,00 €	31 087,70 €	52 550,00 €
	012	Charges de personnel	79 200,00 €	58 678,09 €	76 200,00 €
	014	Atténuations de produits	10 000,00 €	6 572,80 €	10 000,00 €
	023	Virement Sect. Invest.	20 150,00 €		25 250,00 €
	65	Autres charges de gestion courante	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
	66	Charges financières	2 800,00 €	2 653,12 €	2 400,00 €
	67	Charges exceptionnelles	600,00 €	0,00 €	600,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>168 200,00 €</b>	<b>98 991,71 €</b>	<b>168 000,00 €</b>
<b>Recettes</b>	70	Produits des services et du domaine	161 000,00 €	183 557,19 €	161 000,00 €
	73	Impôts et taxes	7 200,00 €	6 572,80 €	7 000,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>168 200,00 €</b>	<b>190 129,99 €</b>	<b>168 000,00 €</b>

### Section d'investissement

Dépenses	Chap.	Intitulé	Exercice 2017		Exercice 2018		
			Budget	CA 2017	Report 2017	Crédits nouveaux	Total 2018_
	16	Emprunts et dettes assimilés	16 700,00 €	16 666,68 €		16 700,00 €	16 700,00 €
	21	Immo. corporelles	4 000,00 €	2 219,42 €		4 000,00 €	4 000,00 €
	23	Immo. en cours	114 888,67 €	95 679,29 €	19 209,34 €	77 352,22 €	96 561,56 €
		<b>TOTAL</b>	<b>135 588,67 €</b>	<b>114 565,39 €</b>	<b>19 209,34 €</b>	<b>98 052,22 €</b>	<b>117 261,56 €</b>
<b>Recettes</b>	001	Solde exécution sect Invest. reporté	41 458,16 €	41 458,16 €		873,28 €	873,28 €
	021	Virement sect Fonct.	20 150,00 €			25 250,00 €	25 250,00 €
	10	Dotations & fds divers	73 980,51 €	73 980,51 €		91 138,28 €	91 138,28 €
		<b>TOTAL</b>	<b>135 588,67 €</b>	<b>115 438,67 €</b>	<b>0 €</b>	<b>117 261,56 €</b>	<b>117 261,56 €</b>

## Budget Port aux Moines

### Section de fonctionnement

Dépenses	Chap.	Intitulé	Exercice 2017		Exercice 2018
			Budget	CA 2017	Budget primitif
	011	Charges à caractère général	16 350,00 €	8 352,68 €	14 250,00 €
	012	Charges de personnel	7 000,00 €	3 561,97 €	14 000,00 €
	023	Virement Sect. Invest.	7 502,00 €	0 €	3 602,00 €
	042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	11 948,00 €	11 948,00 €	11 948,00 €
	67	Charges exceptionnelles	200,00 €	0 €	200,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>43 000,00 €</b>	<b>23 862,65 €</b>	<b>44 000,00 €</b>
<b>Recettes</b>	70	Vente de produits fabriqués, prestations de service	43 000,00 €	45 597,50 €	44 000,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>43 000,00 €</b>	<b>45 597,50 €</b>	<b>44 000,00 €</b>

### Section d'investissement

Dépenses	Chap.	Intitulé	Exercice 2017		Exercice 2018		
			Budget	CA 2017	Budget primitif		Total 2018
					Report 2016	Crédits nouveaux	
	23	Immo. en cours	115 386,70 €	21 436,67 €	93 940,45 €	29 792,43 €	123 732,88 €
		<b>TOTAL</b>	<b>115 386,70 €</b>	<b>21 436,67 €</b>	<b>93 940,45 €</b>	<b>29 792,43 €</b>	<b>123 732,88 €</b>
<b>Recettes</b>	001	Solde exécution sect Invest. reporté	71 493,61 €	71 493,61 €		86 448,03 €	86 448,03 €
	021	Virement Sect. Exploit	7 502,00 €	0,00 €		3 602,00 €	3 602,00 €
	040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	11 948,00 €	11 948,00 €		11 948,00 €	11 948,00 €
	10	Dotations & fds divers	24 443,00 €	24 443,00 €		21 734,85 €	21 734,85 €
		<b>TOTAL</b>	<b>115 386,70 €</b>	<b>107 884,70 €</b>		<b>123 732,88 €</b>	<b>123 732,88 €</b>

## Budget Aménagement centre-bourg

### Section de fonctionnement

Dépenses	Chap.	Intitulé	Exercice 2017		Exercice 2018
			Budget	CA 2017	Budget primitif
	011	Charges à caractère général	540 000,00 €	277 681,28 €	265 000,00 €
	042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	267 569,43 €	267 569,43 €	545 250,71 €
		<b>TOTAL</b>	<b>807 569,43 €</b>	<b>545 250,71 €</b>	<b>810 250,71 €</b>
<b>Recettes</b>	002	Résultat de fonct. Reporté	2 870,65 €	2 870,65 €	2 870,65 €
	042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	804 698,78 €	545 250,71 €	807 380,06 €
		<b>TOTAL</b>	<b>807 569,43 €</b>	<b>548 121,36 €</b>	<b>810 250,71 €</b>

### Section d'investissement

Dépenses	Chap.	Intitulé	Exercice 2017		Exercice 2018		
			Budget	CA 2017	Budget primitif		
					Report 2017	Crédits nouveaux	Total 2018
	040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	804 698,78 €	545 250,71 €		807 380,06 €	807 380,06 €
		<b>TOTAL</b>	<b>804 698,78 €</b>	<b>545 250,71 €</b>		<b>807 380,06 €</b>	<b>807 380,06 €</b>
<b>Recettes</b>	001	Solde exécution sect Invest. reporté	944,37 €	944,37 €		0 €	0 €
	040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	267 569,43 €	267 569,43 €		545 250,71 €	545 250,71 €
	16	Emprunts et dettes	536 184,98 €	276 736,91 €		262 129,35 €	262 129,35 €
		<b>TOTAL</b>	<b>804 698,78 €</b>	<b>545 250,71 €</b>		<b>807 380,06 €</b>	<b>807 380,06 €</b>

## Budget Maison de l'Enfance

### Section de fonctionnement

Dépenses	Chap.	Intitulé	Exercice 2017		Exercice 2018
			Budget	CA 2017	Budget primitif
	011	Charges à caractère général	53 800,00 €	46 837,39 €	54 300,00 €
	012	Charges de personnel	279 200,00 €	267 386,22 €	284 400,00 €
	65	Autres charges de gestion courante	500,00 €	0,00 €	500,00 €
	66	Charges financières	16 300,00 €	15 998,40 €	15 000,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>349 800,00 €</b>	<b>330 222,01 €</b>	<b>354 200,00 €</b>
<b>Recettes</b>	002	Résultat de fonct. Reporté	0 €	0 €	10 282,82 €
	013	Atténuations de charges	3 000,00 €	2 666,45 €	4 700,00 €
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	203 800,00 €	203 800,00 €	0 €
	70	Produits des services et du domaine	43 000,00 €	45 115,52 €	43 500,00 €
	74	Dotations, subventions et participations	100 000,00 €	88 922,86 €	95 717,18 €
	75	Autres produits de gestion courante	0 €	0 €	200 000,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>349 800,00 €</b>	<b>340 504,83 €</b>	<b>354 200,00 €</b>

### Section d'investissement

Dépenses	Chap.	Intitulé	Exercice 2017		Exercice 2018		
			Budget	CA 2017	Budget primitif		
					Report 2017	Crédits nouveaux	Total 2018
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	203 800,00 €	203 800,00 €		0 €	0 €
	16	Emprunts et dettes	51 500,00 €	51 500,00 €		51 500,00 €	51 500,00 €
	21	Immo. corporelles	7 500,00 €	217,90 €		7 500,00 €	7 500,00 €
	23	Immo. en cours	4 800,00 €	0 €	3 600,00 €	4 000,00 €	7 600,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>267 600,00 €</b>	<b>255 517,90 €</b>	<b>3 600,00 €</b>	<b>63 000,00 €</b>	<b>66 600,00 €</b>
<b>Recettes</b>	001	Solde exécution sect Invest. reporté	282 478,87 €	282 478,87 €		70 518,72 €	70 518,72 €
	10	Dotations & fds divers	3 000,00 €	0 €		3 000,00 €	3 000,00 €
	13	Subv. invest.	40 000,00 €	43 557,75 €	0 €	0 €	0 €
		<b>TOTAL</b>	<b>325 478,87 €</b>	<b>326 036,62 €</b>	<b>0 €</b>	<b>73 518,72 €</b>	<b>73 518,72 €</b>

## Budget Lotissement communal

### Section de fonctionnement

Dépenses	Chap.	Intitulé	Exercice 2017		Exercice 2018
			Budget	CA 2017	Budget primitif
	011	Charges à caractère général	14 000,00 €	4 580,00 €	270 000,00 €
	042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	0 €	0 €	4 580,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>14 000,00 €</b>	<b>4 580,00 €</b>	<b>274 580,00 €</b>
<b>Recettes</b>	042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	14 000,00 €	4 580,00 €	274 580,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>14 000,00 €</b>	<b>4 580,00 €</b>	<b>274 580,00 €</b>

### Section d'investissement

Dépenses	Chap.	Intitulé	Exercice 2017		Exercice 2018		
			Budget	CA 2017	Budget primitif		Total 2018
					Report 2017	Crédits nouveaux	
	040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	14 000,00 €	4 580,00 €		274 580,00 €	274 580,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>14 000,00 €</b>	<b>4 580,00 €</b>		<b>274 580,00 €</b>	<b>274 580,00 €</b>
<b>Recettes</b>	040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	0 €	0 €		4 580,00 €	4 580,00 €
	16	Emprunts et dettes	14 000,00 €	4 580,00 €		270 000,00 €	270 000,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>14 000,00 €</b>	<b>4 580,00 €</b>		<b>274 580,00 €</b>	<b>274 580,00 €</b>

*Michel Audra fait observer que, indépendamment du vote, une somme de 175 000 € est affectée à l'aménagement du carrefour de la RD 198. Il considère plus opportun de limiter la vitesse de circulation à 70 km/h sur ce tronçon.*

*Monsieur le Maire fait savoir que cette demande, qui a déjà été formulée précédemment, n'a pas été prise en compte par les services du Département.*

Le Conseil municipal approuve le projet de budget dont le détail a été présenté le 15 mars 2018, sachant que le vote intervient au niveau du chapitre pour chacune des sections :

- Budget annexe Port : 19 voix Pour
- Budget annexe Camping : 19 voix Pour
- Budget annexe Aménagement centre-bourg : 19 voix Pour
- Budget annexe Lotissement communal : 19 voix Pour
- Budget annexe Maison de l'Enfance : 19 voix Pour
- Budget Commune : 19 voix Pour

Monsieur le Maire remercie J. Teurnier-Leclerc et les services pour la préparation du budget.

*En complément du budget primitif, Monsieur le Maire présente le plan pluriannuel d'investissements actualisé pour les trois années à venir, représentant un montant total de 8 274 000 € en travaux et acquisitions.*

*Michel Audra souhaiterait que l'enveloppe réservée aux travaux dans les établissements recevant du public (ERP) soit majorée pour répondre à la demande des administrés.*

*Monsieur le Maire indique que le montant affecté à ces travaux répond à la programmation adressée réglementairement à la Préfecture. Par ailleurs, cette enveloppe n'intègre pas les travaux rattachés aux opérations de réhabilitation programmées, comme par exemple la mairie.*

## **9- OPÉRATIONS COMPTABLES ENTRE BUDGETS**

Considérant le projet de budget primitif 2018, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les opérations comptables suivantes entre budgets :

- Participation du budget principal (article 657362) au budget du CCAS (article 7474), en fonction des dépenses et recettes réellement constatées à la fin de l'exercice, dans la limite d'un montant de **75 000 €**,
- Participation du budget principal (article 6521) au budget Maison de l'Enfance (article 7552), en fonction des dépenses et recettes réellement constatées à la fin de l'exercice, dans la limite d'un montant de **200 000 €**,
- Avance du budget principal (article 276348) au budget Aménagement centre-bourg (article 168741), en fonction des dépenses et recettes réellement constatées à la fin de l'exercice, dans la limite d'un montant de **262 129,35 €**,
- Avance du budget principal (article 276348) au budget Lotissement communal (article 168741), en fonction des dépenses et recettes réellement constatées à la fin de l'exercice, dans la limite d'un montant de **270 000,00 €**.

## **10- RÉVISION DES STATUTS DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU MORBIHAN**

La commune est adhérente au syndicat départemental d'énergies du Morbihan, qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Par délibération de son Comité syndical en date du 14 décembre 2017, le SDEM a lancé une procédure de révision de ses statuts justifiée par :

- Les récents textes relatifs à la transition énergétique introduisant de nouvelles dispositions de nature à permettre d'élargir le champ d'intervention du syndicat ;
- Les besoins exprimés par les membres du syndicat ;
- La réforme de l'organisation territoriale (nouveau schéma directeur de coopération intercommunale applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017, création de communes nouvelles...).

Cette modification des statuts porte notamment sur :

1. La mise à jour de la liste des compétences et activités complémentaires et accessoires du syndicat (articles 2.2. et 2.3)

Il est rappelé que les missions exercées par le syndicat sont organisées autour :

- d'une compétence obligatoire qui concerne uniquement les communes : l'électricité. Celle-ci est inchangée.

- des compétences optionnelles suivantes : éclairage public, communications électroniques, gaz, réseaux de chaleur, infrastructures de charge pour les véhicules électriques et hybrides.

Ces compétences ne sont pas modifiées, hormis l'élargissement de :

- la mobilité aux véhicules gaz et hydrogène,
  - l'éclairage public à la signalisation, la mise en valeur des bâtiments et à la mise en œuvre d'équipements communicants,
  - les réseaux de chaleur aux réseaux de froid.
- d'activités complémentaires et accessoires. Ces activités concernent la réalisation de prestations ponctuelles exécutées sur demande des adhérents ou de personnes morales non membres. La liste de ces activités a été actualisée afin de tenir compte d'une part, des dispositions introduites par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et d'autre part, des besoins exprimés.
2. La possibilité offerte aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'adhérer au syndicat, tout en préservant la représentativité des communes (articles 1, 5.4 et 5.5).

Concrètement, il s'agit :

- A titre principal, d'ouvrir la possibilité aux EPCI à fiscalité propre d'intégrer le syndicat tout en préservant la représentativité des communes. Chaque EPCI serait ainsi représenté
- A titre subsidiaire, d'entériner l'adhésion en direct :
  - des communes de la communauté de communes du Porhoët aujourd'hui fusionnée avec Ploërmel communauté,
  - des communes de la communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer (CCBI).

Il convient de noter qu'il est proposé, conformément à l'article L. 5212-7 dernier alinéa du CGCT, que la mise en œuvre du nouveau mode de représentation soit décalée pour la faire coïncider avec le début du prochain mandat. Il est ainsi prévu, à titre transitoire, qu'en cas d'adhésion avant la fin du mandat en cours d'un ou plusieurs EPCI, ou en cas de constitution de communes nouvelles, il n'y ait pas de nouvelles élections des délégués du Comité.

La liste des membres est mise à jour en vue du futur arrêté préfectoral. Le nombre de délégués issus des collèges électoraux des communes n'est donc pas modifié.

Les enjeux de la révision des statuts de Morbihan énergies sont les suivants :

- concernant les compétences et activités accessoires du syndicat, chaque membre est libre de solliciter ou pas le syndicat selon ses besoins. En tout état de cause, ces nouveaux statuts ne modifient pas les activités déjà exercées pour le compte des adhérents au syndicat mais visent à leur offrir de nouvelles possibilités d'intervention en phase avec l'évolution des textes en lien avec la transition énergétique et avec leurs besoins ;
- la représentativité du syndicat va pouvoir, à terme, évoluer en intégrant les EPCI à fiscalité propre, tout en conservant un comité syndical de taille raisonnable pour un travail collaboratif et participatif selon les compétences transférées.

La décision préfectorale de modification sera subordonnée à l'accord des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité prévues par la CGCT (articles 5211-20 et 5211-5-II).

Il convient à ce jour que le Conseil municipal se prononce sur la modification statutaire proposée et entérinée par le SDEM.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification proposée des statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan selon les dispositions de l'article L 5211-20 du CGCT ;
- PRÉCISE que la présente délibération sera notifiée au Président de Morbihan énergies.

#### **11- PROJET DE BUREAU DU PORT : LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LES MARCHÉS DE TRAVAUX**

Par délibération en date du 20 avril 2017, le Conseil municipal s'était prononcé sur le projet d'extension du bureau du port existant ainsi que la création de sanitaires publics en attribuant la maîtrise d'œuvre du projet à Monsieur Mathieu BERNARD, architecte à Guérande.

Depuis, ce projet a évolué en fonction des remarques formulées à la suite de l'enquête publique et par l'Architecte des Bâtiments de France (choix des matériaux notamment en façade arrière).

La nouvelle demande de permis de construire du bureau du port, déposée le 25 janvier 2018, est aujourd'hui en cours d'instruction.

Le cabinet d'architectes LABAU représenté par Mathieu BERNARD a préparé le dossier de consultation des entreprises (DCE).

Le coût des travaux est aujourd'hui estimé à 147 000 € H.T.

*Michel Audra trouverait opportun de demander au maître d'œuvre de consulter l'Architecte des Bâtiments de France avant le dépôt de la demande de permis de construire.*

*Monsieur le Maire précise que cette démarche a déjà été engagée en amont, en collaboration avec la commune.*

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le lancement de cette consultation, sur la base d'un marché de travaux en procédure adaptée (MAPA) et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces du marché de travaux ainsi que tout avenant éventuel dans la limite des seuils réglementaires.

#### **12- PROJET D'INSTALLATION AGRICOLE ROUTE DES GOAHIEU : SIGNATURE DES BAUX, RÉALISATION DES TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Pour favoriser l'installation de jeunes agriculteurs, la commune de Saint-Gildas-de-Rhuys a fait appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (E.P.F.) pour acquérir et porter les emprises foncières nécessaires, situées chemin des Goahieu.

En parallèle et pour concrétiser ce projet, un appel à candidatures a été lancé en collaboration avec la Chambre d'Agriculture pour retenir et implanter sur son territoire des exploitants agricoles. Par délibération en date du 7 décembre 2017, et au vu des dossiers de candidature présentés, les projets d'Antoine Chaumette (élevage de volaille bio) et de Jean-François Hamon (culture de plants de maraîchage bio) ont été retenus.

Le conseil municipal a, par ailleurs approuvé le 22 février 2018, la cession par l'E.P.F. à la Commune de Saint-Gildas de Rhuys de 8.9 hectares de terres situés route des Goahieu sur lesquelles est implanté un bâtiment agricole (hangar).

La Commune de Saint-Gildas de Rhuys souhaite ainsi engager des travaux nécessaires pour mettre le hangar en conformité et en adéquation avec l'implantation de nouvelles activités.

La réalisation du chemin d'accès et la réfection de cette construction seront également l'occasion de demander aux différents concessionnaires de procéder à la viabilisation des terrains et du hangar (Assainissement, eau potable, électricité, télécom).

*Vincent Le Gallic demande comment est configuré à ce jour le parcellaire.*

*Frédéric Pinel précise que toutes les parcelles n'ont pas pu être acquises en totalité par la commune et l'EPF. Toutefois, la surface totale des acquisitions par la collectivité représente près de 9,5 ha. Les porteurs de projets sont informés de la configuration actuelle des parcelles.*

*Vincent Le Gallic s'interroge sur le planning des porteurs de projets.*

*Frédéric Pinel répond que les porteurs de projets travaillent à ce jour sur le dépôt des demandes d'autorisation d'exploiter et se font accompagnés par la Chambre d'agriculture.*

*Monsieur le Maire précise que les travaux de réhabilitation du hangar seront terminés en principe fin juillet 2018.*

Le Conseil municipal, par 18 voix Pour et 1 voix Contre (V. Le Gallic) :

- autorise Monsieur le Maire à entreprendre les travaux de viabilisation et de réfection du hangar conformément au budget ;
- autorise Monsieur le Maire à signer avec les porteurs de projet le bail à ferme dès que les travaux du hangar seront achevés et que les demandes d'autorisation d'exploiter auront été accordées ;
- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du contrat de Pays.

### **13- ACQUISITION DE LA PARCELLE N° A 833 AUPRÈS DE LA SAFER BRETAGNE AU NET**

Par courrier en date du 30 janvier 2017, la Commune a été destinataire d'un appel à candidature lancé par la SAFER Bretagne pour l'acquisition de la parcelle A n°833 située en zone Nds du Plan Local d'Urbanisme.

Situé à proximité directe des parcelles GREGAM ayant fait l'objet d'un appel à candidature antérieur par la SAFER, la Commune de Saint-Gildas de Rhuys souhaite également se porter candidate pour l'acquisition de la parcelle A 833 d'une superficie de 930 m<sup>2</sup> au prix de 279 €HT (soit 0.30 € HT/m<sup>2</sup>) hors frais d'acquisition.



L'acquisition de cette parcelle, en complément des autres acquisitions réalisées, concourra à l'objectif de mettre en œuvre l'aménagement foncier porté par le département et la Commune.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la promesse unilatérale d'achat avec la SAFER et tout acte entérinant cette acquisition.

#### **14- QUESTIONS DIVERSES**

Maryse Abela, Adjointe aux Affaires scolaires et sociales, confirme que les Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP) ne seront plus assurés à compter de la rentrée prochaine.

En effet, la commune suit la position de celle de Sarzeau avec qui elle avait mutualisé les moyens et qui a fait le choix de revenir à la semaine de 4 jours.

La séance est levée à 23h15.

La secrétaire de séance

Annie LE ROCH

Le Maire



Alain LAYEC